



## E-COMMERCE ET TRAVAIL DE NUIT :

# LE LOBBY PATRONAL MARCHE PLEIN POT, KRIS PEETERS BAISSÉ SON PANTALON.

**Il y a un an le gouvernement, par l'intermédiaire de Kris Peeters (Ministre de l'Emploi et de l'Economie), a posé un ultimatum aux interlocuteurs sociaux, afin de négocier des conventions collectives qui permettent l'introduction du travail de nuit en vue de développer l'activité du e-commerce.**

Afin de respecter la concertation sociale au sein du secteur, les organisations syndicales continuent à privilégier le dialogue social. Elles se sont mises à la table des négociations pour accoucher fin décembre 2015 d'un accord-cadre sur l'introduction du travail de nuit pour le développement de l'activité e-commerce. Depuis décembre 2015, les organisations syndicales se tiennent à la disposition des entreprises pour mettre en œuvre cet accord-cadre via une convention collective en entreprise.

À ce jour, quasi aucune entreprise de la grande distribution (au sens large) n'a pris contact avec des organisations syndicales.

Pour les entreprises qui ont pris contact avec nous, le dialogue social sur l'e-commerce est en cours en vue d'aboutir à des solutions constructives.

Cette situation nous laisse à penser que le gouvernement, une fois de plus, met son pied sur le dialogue social à mener dans les entreprises, et que certains employeurs préfèrent continuer à jouer le lobby politique plutôt que de s'asseoir autour d'une table de négociations, pour mettre en œuvre dans les entreprises, un accord qu'ils ont signé au niveau sectoriel.

Cette attitude du patronat et du politique ne sera pas sans conséquence dans les prochains mois pour restaurer la confiance nécessaire à une concertation digne de ce nom. Nous regrettons que les travailleurs du commerce aient été sacrifiés par Kris Peeters alors qu'il y a quelques mois nous avions un accord clair de sa part, que le dossier resterait entre les mains du secteur dès lors qu'un accord-cadre avait été conclu. Ce n'est ni plus ni moins qu'une trahison et qu'un mépris grossier de la concertation sociale. Un exemple de plus que le gouvernement est le porte-voix des employeurs, exclusivement.

Si une entreprise devait introduire le travail de nuit au mépris de l'accord signé en décembre dernier en secteur, elle trouverait les organisations syndicales sur sa route.

**Une entreprise avertie en vaut deux !**

C. VAN DROOGENBROECK  
LBC – NVK

D. LATAWIEC  
CNE

T. VAN DROOGENBROECK  
ACLVB-CGSLB

J. DE WEGHE  
SETCa-BBTK

M. DELMEE  
SETCa-BBTK